

Des châteaux en Espagne

Autor(en): **Ripoli, David**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera**

Band (Jahr): **65 (2014)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

David Ripoll

Des châteaux en Espagne

Projets pour un hôtel municipal à Genève (XIX^e-XX^e siècles)

Depuis sa création en 1842, la Municipalité de Genève n'a jamais logé dans un bâtiment spécialement conçu pour elle ; son sort a été d'occuper des constructions prévues à l'origine pour d'autres administrations ou comme demeures privées. Au-delà des difficultés liées à l'insertion d'un programme nouveau dans des murs existants, une telle pratique a toujours posé un problème d'image. S'agissant du siège des autorités municipales, la question est évidemment cruciale : l'édifice le plus représentatif de la ville n'a-t-il pas, par définition, vocation monumentale ? Ne doit-il pas exprimer sa fonction et, au-delà, incarner l'institution ? A Genève, l'idée de construire un bâtiment communal a souvent été débattue, en particulier au début du XX^e siècle. Conjoncture difficile et antagonismes politiques ont cependant eu raison de ces velléités.

La ville avant la Ville

Alors que sous l'Ancien Régime, la République réunit Etat et Municipalité en une seule et même entité – la Seigneurie –, son annexion par la France en 1798 l'oblige à adopter d'autres pratiques administratives : Genève aura désormais un maire et une mairie, logée dans le bâtiment appelé alors « Maison de ville », mais qui avait servi jusqu'alors comme siège du gouvernement (fig. 1). Notons rapidement que quelques années auparavant, en pleine ferveur révolutionnaire, les Genevois avaient inscrit dans la Constitution le déplacement de cette Maison de ville « dans la partie inférieure de la Ville à la portée de tous les Citoyens »¹. Ce vœu, resté pieux durant la période révolutionnaire, sera ignoré lors du rattachement de Genève à la République française. De toute évidence, l'ancien siège du gouvernement est considéré comme approprié à l'installation de la nouvelle Municipalité, fût-il dans la ville haute, à distance des quartiers populaires.

Après le départ des Français en 1814, la Municipalité est supprimée, son maintien n'étant pas exigé par le rattachement de Genève à la Suisse. Exit la mairie et le maire : ne restera qu'un organe appelé abusivement Conseil municipal, dévolu à la gestion de l'éclairage public, du pavage, des égouts, etc. Quant aux corps nouvellement créés et destinés à l'administration du canton, ils prennent possession des locaux de l'Hôtel de ville. Cela étant, le gouvernement genevois envisage le regroupement de diverses activités – poste, école, pompiers – disséminées dans des locaux

épars. Cette réflexion aboutira en 1832 à la création d'une « maison municipale » à la rue de la Corraterie (fig. 2). Durement qualifiée de « maison bourgeoise sans style, la moins élégante de la ligne »² par un lecteur du *Journal de Genève*, ce bâtiment sacrifie en effet son caractère public à l'intégration dans la barre d'immeubles nouvellement édifiée.

L'avènement de la Municipalité

En proclamant la Commune de Genève en 1842, les radicaux posent d'emblée la question de son lieu d'existence, et insistent pour que le pouvoir communal s'installe dans un bâtiment entièrement séparé de l'administration cantonale. Si la proposition n'est pas adoptée, l'idée de sortir les services municipaux du dernier étage de l'Hôtel de ville où ils se trouvent revient en force au début des années 1860. A cette date, il n'est plus question de récupérer un bâtiment existant, mais de construire à neuf un « hôtel de ville municipal ». Invoquant tour à tour le devoir, le progrès, la liberté et les traditions nationales, arguant que le moindre village a sa mairie, le gouvernement aspire à donner à la municipalité « un symbole de son existence morale »³ et réserve une somme de 450 000 francs à cet effet. Le projet ne fait toutefois pas l'unanimité, loin s'en faut : en plus d'une minorité conservatrice réticente à séparer deux administrations qui partagent les locaux de l'Hôtel de ville (et en particulier la salle d'assemblée), certains critiquent le lieu proposé – l'ancienne caserne de Chantepoulet sur la rive



droite que l'on envisage de démolir – comme trop excentré. De fait, le projet est si controversé qu'un changement d'orientation politique suffira à le faire capoter. Jugé subitement secondaire, voire inutile, le projet d'hôtel municipal sera écarté en 1866, et l'argent réattribué à la construction de la bibliothèque publique et du Musée d'histoire naturelle.

Si le symbole d'indépendance du pouvoir communal tombe momentanément dans l'oubli, il reste à régler un problème de place, l'Hôtel de ville ne pouvant plus satisfaire les besoins croissants des deux administrations. En 1874, l'annonce de la vente du bâtiment qui lui est contigu représente une solution inespérée. Grâce au legs du duc de Brunswick, cette demeure patricienne est achetée par la Ville, puis remaniée par l'architecte Jean Franel afin d'accueillir les services municipaux. Si les façades sont laissées telles quelles, un effort de représentation est porté sur l'entrée du bâtiment depuis la cour intérieure, parée des

emblèmes de la République (fig. 3). L'essentiel, pourtant, fait défaut: aucun espace ne permettant d'accueillir les séances du Conseil municipal, celui-ci devra continuer à partager avec le Grand Conseil la grande salle de l'Hôtel de ville.

Un lieu idéal

A la fin du XIX^e siècle, l'île séparant les deux bras du Rhône se voit débarrassée des bâtisses passablement dégradées qui s'y trouvaient. La construction de nouveaux murs de quai en 1890 permet d'envisager l'aménagement de l'espace vacant, formant quelque 1500 m². Après avoir lancé un concours pour l'aménagement du lieu en 1890⁴, la Ville entame des discussions avec la Confédération pour qu'elle y construise l'Hôtel central des postes ou le Bâtiment des télégraphes et téléphones, puis examine la possibilité de construire un musée à cet emplacement avant de se focaliser sur l'idée d'un hôtel municipal. Le site est idéal sous divers aspects. C'est un lieu

Fig. 1 La cour de l'Hôtel de ville, siège du gouvernement. Photo Fausto Pluchinotta, Office du patrimoine et des sites

Fig. 2 La Maison municipale, fondue dans les immeubles de la Corratérie. Aquarelle, vers 1830. BGE-Centre d'iconographie genevoise



Fig. 3 L'entrée dans la cour de l'Hôtel Municipal, installé dans une demeure contiguë à l'Hôtel de ville. BGE-Centre d'iconographie genevoise



symbolique tout d'abord: là s'élevait autrefois le château de l'île (il en subsiste la tour), qui avait symbolisé la mainmise de la Savoie et avait été plus ou moins rasé à ce titre par la Commune. Mais c'est surtout un lieu central: trait d'union entre la rive droite et la rive gauche, entre la gare de chemin de fer et la cathédrale, entre les quartiers populaires et la ville patricienne, l'île fait rêver la classe politique, ou du moins une partie d'entre elle. Pour celle-ci, une « maison commune », bâtie au cœur de la cité, visible de toutes parts et ouverte à chacun, serait un beau motif de fierté communale. A cela s'ajoute la valeur esthétique du lieu, qui demande cependant à être révélée par une construction monumentale. Rappelons ici qu'un peu moins d'un siècle plus tôt, la conversion de l'île aux barques – une autre île, en amont – en Ile Rousseau, lieu de promenade orné de la statue du grand homme, avait déclenché rien moins qu'une « refondation » de la ville, selon l'expression d'André Corboz⁵. D'une île à l'autre, l'ambition n'est pas très différente, même si le projet d'hôtel municipal participe d'un mouvement architectural et urbanistique propre à la fin du XIX^e siècle, où les visées esthétiques

se nourrissent de préoccupations sociales et civiques. Sur ce point, l'ouvrage de Camillo Sitte, *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* (1889), traduit quelques années plus tard par le Genevois Camille Martin, constitue sans doute le fondement théorique le plus important.

Un modèle médiévalisant

C'est dans les projets fournis lors du concours ouvert en 1902 pour l'élaboration d'un Plan de rectification, d'embellissement et d'assainissement de la Ville de Genève qu'apparaissent un certain nombre de propositions pour placer sur l'Ile un édifice public, palais de justice, marché couvert ou hôtel municipal (fig. 4). En conclusion de son rapport, le jury considère que l'idée d'un hôtel municipal à cet endroit, « avec motif décoratif élevé, dominant entièrement la rade »⁶, mérite d'être développée. Aussi, en 1904, la proposition est faite d'un concours destiné cette fois-ci exclusivement à cette construction. Loin d'être confiné à l'espace parlementaire, le débat sur la question occupe toute la sphère publique, comme en témoigne les articles de presse et les courriers des lecteurs. La Commission d'art public, acteur majeur du débat architectural, prend position en faveur de cette idée en publiant une brochure illustrée de photographies. Si le mouvement semble suffisamment fort pour que le concours soit lancé, la question du financement refroidit certains députés: la Ville est trop endettée, soutiennent-ils, pour se lancer dans une telle dépense; inutile par conséquent de perdre du

temps et de l'argent dans un concours. Malgré la conviction générale que le terrain doit être employé dans un but d'utilité publique, les débats s'enlisent, et les renvois en commissions laissent la question en suspens. Finalement, en 1906, le Conseiller administratif Edmond Imer-Schneider, très engagé en faveur de la construction, présente au Conseil municipal un rapport argumenté pour le lancement d'un concours.

Ce document, qui sera aussitôt publié, a pour particularité de présenter un avant-projet, une sorte d'image-type de ce que l'on souhaite comme bâtiment (fig. 5-6). Les plans sont dus au Bureau du Plan de rectification et d'embellissement, auquel collabore l'architecte Maurice Braillard. C'est à lui que l'on doit divers croquis préparatoires et les plans publiés dans la brochure d'Imer-Schneider. En ce qui concerne l'implantation, l'idée générale est de plier les constructions à la forme de l'Ile, au lieu de la masquer ou de la défigurer. Les bâtiments apparaissent ainsi dans une disposition irrégulière, le caractère pittoresque étant accentué par des éléments en saillie ou carrément hors-œuvre. Bien perceptible de l'extérieur, la salle du Conseil municipal occupe deux niveaux formant un avant-corps sur le fleuve. L'entrée de l'édifice, tournée vers le lac, est flanquée d'une tour monumentale. Visible de partout, cette tour « se dressera semblable à un gardien soucieux de la sécurité des habitants placés sous sa surveillance »⁷ – façon de dire qu'elle fonctionne comme une métaphore, du bâtiment bien sûr, mais au-delà, de l'autorité municipale.

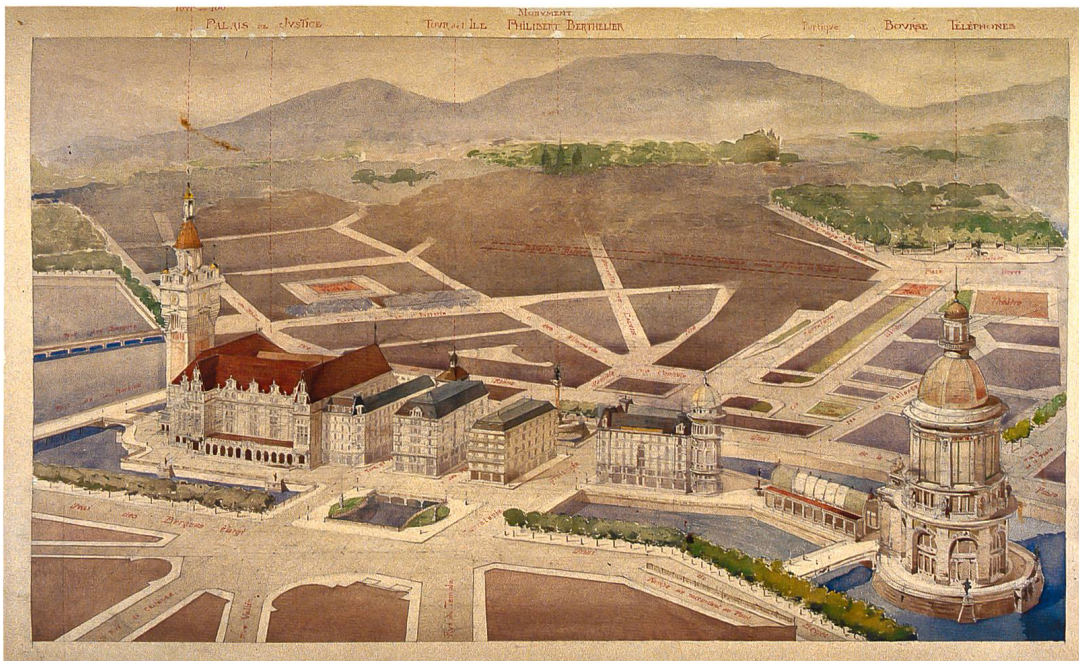
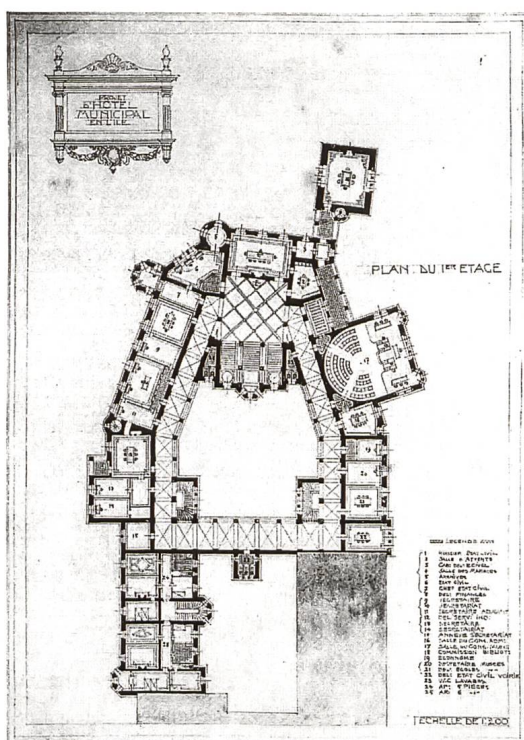
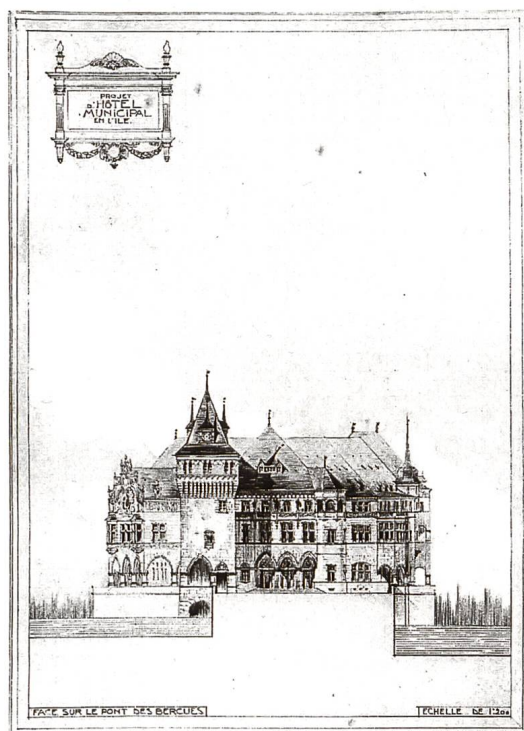


Fig. 4 Projet de Joseph Marschall, 1902. Un beffroi marque la pointe amont de l'Ile. Photo Matthias Thomann, Office du patrimoine et des sites

Fig. 5-6 Elévation et plan d'étage du projet d'Hôtel de ville (tiré de : Edmond Imer-Schneider. *Hôtel municipal en l'île, Genève, 1908*)



Quant au vocabulaire architectural, déclinant tourelles, échauguettes, édicules, portiques, arcs brisés et rosaces, il est fortement marqué par les grandes réalisations que sont le Musée historique de Berne (André Lambert, 1892-1894) et le Musée national de Zurich (Gustav Gull, 1898). La rhétorique néomédiévale joue naturellement avec la

destination de l'édifice, ouvert à la population par des portiques au rez-de-chaussée et virtuellement défensif par les éléments tirés de l'architecture militaire et les murailles tombant à pic dans le fleuve. Elle permet aussi d'évoquer les anciennes Franchises de Genève, qui servirent à consolider l'autonomie communale à la fin du XIV^e siècle. Avec ces plans, qui doivent servir au jury pour comparer les projets soumis au concours, Imer-Schneider fournit également le programme de ce dernier, ainsi que la liste des jurés (dans laquelle figurent les noms des architectes suisses les plus renommés de l'époque, comme Gull, Camoletti, Bouvier, Jost ou Tièche).

Renvoi sine die

Alors que le concours semble sur le point d'être lancé, la question financière revient sur le tapis dans les séances du Conseil municipal, et en novembre 1907, le projet est ajourné indéfiniment. Cependant, la question resurgit deux ans plus tard, mettant en balance deux propositions antagonistes : la vente des terrains de l'île à des particuliers ou la construction d'un hôtel municipal. On rouvre le dossier, ressort les mêmes arguments ; les uns défendent la nécessité d'avoir un bâtiment communal, invoquent le caractère d'utilité publique qui lui est attaché, jalourent la récente mairie élevée dans la commune suburbaine des Eaux-Vives, au beffroi si orgueilleux (fig. 7, Léon Bovy, 1907-1909)⁸ ; les autres critiquent une dépense somptuaire, l'exposition à la bise, le bruit de la chute d'eau.

Après quelques mois de discussions, la proposition de vendre les terrains est écartée, mais on hésite à se lancer dans la construction tant débattue. Au final, la décision est prise de réserver la pointe de l'île à la construction d'un hôtel municipal, mais en rassemblant peu à peu les fonds nécessaires et en aménageant entre-temps les terrains en jardin public. Un concours sera ouvert, annonce-t-on, le jour où le Fonds pour la construction d'un hôtel municipal à la pointe de l'île aura atteint deux millions. Le projet tient suffisamment à cœur aux autorités genevoises pour qu'elles en fassent faire une maquette au 1:100, qui sera présentée quelques années plus tard à l'Exposition nationale de Berne (1914) (fig. 8).

Mais l'affaire en restera là. Constitué par les 200 000 francs du legs Galland, le Fonds pour la construction de l'hôtel municipal stagnera jusqu'en 1945, date à laquelle on en prélève une partie pour la rénovation du Victoria Hall. Un peu plus de vingt ans plus tard, la possibilité d'installer certains services administratifs au

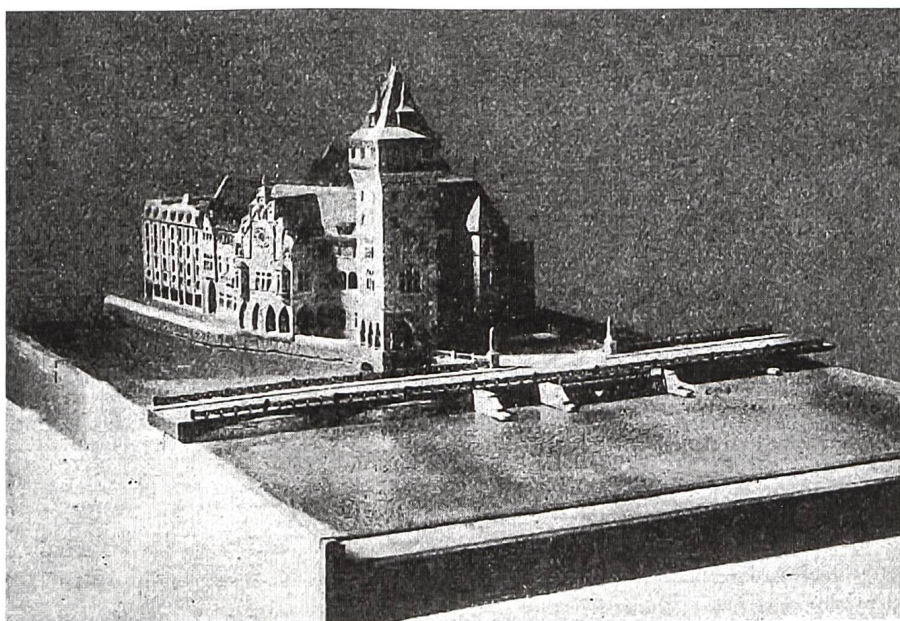


Fig. 7 La mairie des Eaux-Vives, vers 1915. BGE-Centre d'iconographie genevoise

Fig. 8 Maquette du projet d'Hôtel de ville (tiré de: *Participation de la Ville de Genève à l'Exposition nationale suisse, Berne, 1914*)



Fig. 9 Le Palais Eynard, actuel Hôtel municipal. Photo Alain Grandchamp, Ville de Genève

n° 6 de la rue de l'Hôtel-de-ville renvoie définitivement aux oubliettes la construction d'un hôtel municipal. Si l'augmentation des locaux suffit au bon fonctionnement de l'administration, cela ne résout pas le problème de représentation. Une solution est trouvée en 1986 avec la transformation du Palais Eynard (fig. 9), la plus somptueuse demeure privée de la période de la Restauration, en «Hôtel municipal». Grands salons, colonnes de marbres et décors en trompe-l'œil satisfont ainsi le degré de prestige que se doit d'atteindre la mairie de Genève. Quant au site de l'Île, il sera finalement occupé par le bâtiment de la Banque cantonale genevoise (ASS, 1985-1991), un établissement dont la Ville est actionnaire majoritaire avec le Canton.

Ainsi, par un curieux hasard, la Municipalité investit l'ancienne demeure du banquier Gabriel Eynard au moment même où un établissement bancaire est construit à l'emplacement prévu pour un hôtel de ville. Aussi fortuite soit-elle, cette simultanéité montre cependant une chose: que les lieux de pouvoir et les «palais de l'argent» – pour reprendre le titre d'une exposition consacrée à l'architecture bancaire – ont bien des points en commun et peuvent en définitive s'échanger, en dépit de leur vocation spécifique. ●

Notes

- 1 *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale de Genève*, 4 nov. 1793, pp. 227, 230.
- 2 *Journal de Genève*, 3 juillet 1839.
- 3 *Mémorial du Conseil municipal*, 2 avril 1861, p. 264.
- 4 Leïla el-Wakil, «Les transformations de l'Île dès la fin du XIX^e siècle», in Philippe Broillet (dir.), *La Genève sur l'eau*, Bâle 1997, pp. 151-159.
- 5 André Corboz, «La "refondation" de Genève en 1830 (Dufour, Fazy, Rousseau)», in *Geneva*, 40, 1992, pp. 55-85.
- 6 *Mémorial du Conseil municipal*, 6 mai 1902, p. 1130.
- 7 Edmond Imer-Schneider, *Hôtel municipal en l'Île: proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un concours*, Genève, 1906, p. 6.
- 8 La mairie des Eaux-Vives fonctionnera comme telle jusqu'en 1931, date à laquelle a lieu la fusion des communes suburbaines avec la Ville de Genève.

Bibliographie

- Broillet, Philippe (dir.), *La Genève sur l'eau*, Bâle 1997 (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève 1).
- Brunier, Isabelle (dir.), *Les édifices publics de la Vieille-Ville* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève 4) (à paraître).

Commission d'art public, *A propos de l'hôtel municipal de Genève*, 1904.

Imer-Schneider, Edmond, *Hôtel municipal en l'île: proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un concours*, Genève, 1906.

Massaglia, Marina, *Maurice Brillard, architecte et urbaniste*, Genève, 1991.

Palfi, Véronique, *De la Maison Micheli à l'hôtel municipal, quatre siècles d'histoire*, Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève, 2008 (non publié).

Participation de la ville de Genève, de l'Eglise nationale protestante et des Communes suburbaines à l'Exposition nationale suisse, Berne 1914, Groupe 44, VI, S.I., 1914.

L'auteur

David Ripoll est rédacteur à l'inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève. Adjoint scientifique à l'Unité de Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève.
Contact: david.ripoll@ville-ge.ch

Zusammenfassung Luftschlösser – Projekte für ein Stadthaus in Genf (19./20. Jahrhundert)

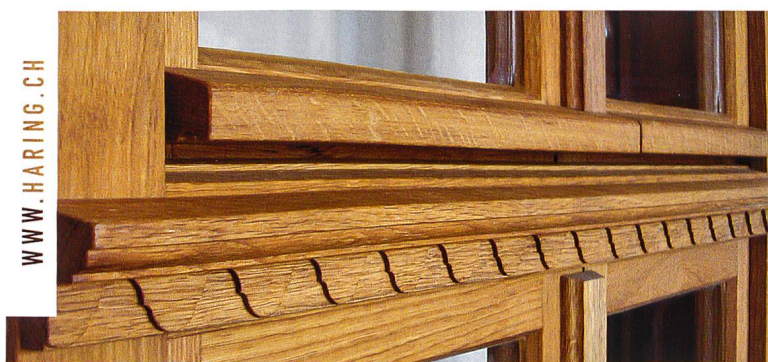
Seit der Gründung der unabhängigen Gemeinde Genf im Jahr 1842 waren die Gemeindebehörden nie in einem speziell zu diesem Zweck erbauten Gebäude untergebracht. Die Stadt musste sich mit Gebäuden, die ursprünglich für andere Verwaltungen vorgesehen waren, oder mit Privathäusern begnügen. Neben den Schwierigkeiten, die mit den Umnutzungen verbunden waren, hatte diese Praxis stets auch ein Imageproblem zur Folge. Für den Sitz der Stadt-

behörden stellte sich natürlich die entscheidende Frage, ob das repräsentativste Gebäude der Stadt nicht auch per Definition eine monumentale Bestimmung hat. Sollte es nicht Ausdruck seiner Funktion sein und darüber hinaus die eigentliche Verkörperung der Institution darstellen? In Genf wurde oft über den Bau eines Gemeindehauses diskutiert, insbesondere zu Beginn des 20. Jahrhunderts. Wirtschaftliche Schwierigkeiten und politische Streitigkeiten verhinderten jeweils die Konkretisierung der Projekte.

Riassunto

Progetti per un palazzo municipale a Ginevra tra il XIX e il XX secolo

Pur aspirando fin dalla nascita a un edificio emblematico, il municipio di Ginevra non ebbe mai la possibilità di vedere realizzato il proprio sogno. A cavallo tra XIX e XX secolo, le cose sembravano volgere al meglio. Vi era la disponibilità di un luogo ideale: situato nel cuore dell'agglomerato, accessibile a tutti e visibile da ogni punto. Si fece un progetto di massima, si programmò un concorso e si costituì una giuria pronta al dibattito. I documenti d'archivio che attestano questo momento in cui tutto sembrava possibile testimoniano di un immaginario civico e di un ideale urbano, in cui la presenza delle autorità si sarebbe manifestata attraverso un profilo costruito altero e rassicurante. Se infine il progetto fallì per ragioni economiche, il problema sembrò restare legato alla sua utilità pubblica. Tutto lascia pensare che la costruzione di un palazzo municipale mancasse di legittimità rispetto ai bisogni collettivi di accertata necessità.



WWW.HARING.CH

ZUM BEISPIEL_AUTHENTISCHE ZIERPROFILE IN ALTER HANDWERKSTRADITION



**HISTORISCHE FENSTER
UND TÜREN_STILSICHER
UND DENKMALGERECHT
ERNEUERN**

HÄRING
FENSTER UND TÜREN

5074 Eiken/AG _tel. 061 826 86 86